

GAIA

-

**Conditions générales de vente de
Licence d'utilisation**

Mai 2025

GAIA MINI SYSTEMES

40, rue Laure Diebold- 69009 LYON

Tél : 04 72 53 00 12



Conditions générales de vente de Licence d'utilisation

GAIA MINI SYSTEMES est une Société par actions simplifiée unipersonnelle immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 399 971 753 et dont le siège est situé au 40 Rue Laure Diebold, 69009 Lyon, France; adresse électronique : gestion@gaia.fr; téléphone : +334 72 53 00 12; numéro individuel d'identification à la TVA FR51399971753.

Outre son expertise IBM i la société GAIA MINI SYSTEMES développe et propose ses propres produits et services en conformité avec les présentes conditions générales de vente de Licence d'utilisation.

Aussi la société GAIA MINI SYSTEMES accorde au client une Licence pour un logiciel/produit qui fait l'objet de vente de Licence d'utilisation pour lequel le client accepte l'intégralité des présentes conditions générales de ventes qu'il a lues et approuvées préalablement à tout téléchargement, installation ou utilisation dudit logiciel/produit.

Le client s'engage à mettre en place l'ensemble des prérequis qui pourraient lui être imposés par la société GAIA MINI SYSTEMES en vue de la mise en place du logiciel/produit qui fait l'objet de vente de Licence d'utilisation.

Le client s'engage aussi à maintenir à jour son environnement et son système d'exploitation afin d'éviter d'altérer de quelque manière que ce soit le bon fonctionnement du logiciel/produit sous Licence.

ARTICLE 1 – DÉFINITIONS

Ordinateur - désigne tout appareil apte à traiter des données avec l'aide d'une règle arithmétique programmable, dans notre cas une partition IBM i.

Client - désigne un client professionnel c'est-à-dire une personne physique ou morale ayant la capacité juridique et qui lors de la commande, la réception ou l'utilisation du Logiciel ou du Produit qui fait l'objet de vente de Licence d'utilisation agit exclusivement dans le cadre de l'exercice de ses activités professionnelles commerciales, artisanales, libérales ou agricoles.

Documentation - désigne l'ensemble de renseignements et de documents écrits exclusivement sur support électronique décrivant les fonctionnalités du logiciel ou du produit sous Licence et destinés à aider le client à utiliser efficacement ledit logiciel/produit. Les éventuelles mises à jour et/ou mises à niveau intervenues après l'installation dudit logiciel/produit font partie intégrante de cette documentation.

Redevance - désigne la redevance de Licence ou autrement dit le prix devant être payé par le client pour accéder à la version complète du Logiciel.

Licence - désigne le droit dont dispose le client pour l'utilisation du Logiciel/produit conformément aux présentes conditions générales de vente de Licence d'utilisation. La Licence désigne en outre la nature et l'étendue du droit d'utilisation du Logiciel/produit et du droit de recevoir des mises à jour et/ou mises à niveau régulières associées pendant la durée de validité de la Licence.

Durée de validité de la Licence - désigne la période pendant laquelle la Licence est concédée pour le Logiciel/produit. La durée de validité de la Licence est indiquée sur la facture.

Partition – La partition logique (LPA) est un sous ensemble de ressources d'un serveur physique, destiné à accueillir un système d'exploitation. Par extension, chacune des différentes parties obtenues après le découpage d'un serveur/machine est appelée partition logique dans le cadre de la virtualisation.

Logiciel - désigne un produit ou un logiciel incluant les mises à jour et/ou les mises à niveau rendues disponibles par la société GAIA MINI SYSTEMES et pour lesquelles la société GAIA MINI SYSTEMES a accordé une Licence au client.

Versión de démonstration - désigne une Licence d'utilisation gratuite du Logiciel/produit qui donne simplement un accès limité dans le temps à certaines fonctionnalités.

Versión complète - désigne une Licence d'utilisation donnant un accès à l'ensemble des fonctionnalités du Logiciel/produit en contrepartie du paiement de la redevance associée.

Mises à jour et mises à niveau - désigne l'actualisation du Logiciel/produit. La société GAIA MINI SYSTEMES effectue la classification de l'actualisation comme mise à jour ou comme mise à niveau selon sa propre appréciation.

Support technique – la société GAIA MINI SYSTEMES fournit au client une information de base pour l'utilisation du logiciel ou du produit sous Licence. Ce support technique ne comprend pas la formation, la personnalisation ou d'autres services de support et ne s'applique pas aux questions concernant les systèmes d'exploitation, le matériel ou tout autre programme fonctionnant uniquement sur le matériel du client.

Maintenance - désigne les services de support du Logiciel/produit fournis par la société GAIA MINI SYSTEMES et qui permettent de corriger un incident, d'ajuster les performances ou d'autres attributs dudit logiciel/produit.

Problème - désigne tout incident lié au logiciel ou au produit accordé par la société GAIA MINI SYSTEMES au client et enregistré auprès de la société GAIA MINI SYSTEMES.

Résolution - désigne l'étape finale d'un incident qui peut inclure la remise d'une solution de contournement ou l'installation d'une solution de maintenance du logiciel ou du produit sous Licence et qui a pour but de mettre fin à un problème. Si aucune des solutions précitées ne peut être appliquée malgré un effort raisonnable de la part de la société GAIA MINI SYSTEMES le Client recevra, s'il le demande, une explication. L'incident auquel une résolution définitive a été apportée par la société GAIA MINI SYSTEMES est dit "clôturé".

Solution de contournement – désigne une technique ou une information qui réduit les effets négatifs des incidents sur le fonctionnement du logiciel/produit. Si le logiciel n'est pas rétabli au niveau de conformité substantielle à sa documentation une recherche de solution définitive pourra être apportée ultérieurement.

ARTICLE 2 – LICENCE

La Licence accordée au client par la société GAIA MINI SYSTEMES pour un logiciel ou un produit qui fait l'objet de vente de Licence d'utilisation concerne ledit logiciel/produit avec toute sa documentation.

Elle s'applique également à toutes les mises à jour et/ou mises à niveau dans la mesure où la société GAIA MINI SYSTEMES fournit au client ces mises à jour et/ou mises à niveau après l'installation dudit logiciel/produit.

La Licence est accordée par partition.

ARTICLE 2.1 – LA VERSION DE DEMONSTRATION

La société GAIA MINI SYSTEMES accorde au client un droit non exclusif, non transférable, incessible et inaliénable d'utiliser à titre gratuit certaines fonctionnalités d'un logiciel/produit et dont la taille ou le nombre de projets possibles sont limités dans le temps.

ARTICLE 2.2 – LA VERSION COMPLETE

Pour obtenir la Licence dans sa version complète, le client doit payer la redevance associée au logiciel/produit qui fait l'objet de vente de Licence d'utilisation.

Après réception du paiement la société GAIA MINI SYSTEMES accorde au client un droit non exclusif, non transférable, incessible et inaliénable d'utiliser l'ensemble des fonctionnalités dudit logiciel/produit.

L'accès à la version complète de la Licence peut être accordée par la société GAIA MINI SYSTEMES au client au moment de l'émission de la facture associée à la commande du client et à condition que ce

dernier s'engage à la régler dans la limite de la durée légale de 30 jours à compter de son émission sauf disposition contraire mentionnée sur la facture.

Dans tous les cas le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser 60 jours à compter de la date d'émission de la facture conformément à l'article L441-6 du Code de commerce.

ARTICLE 2.3 MIGRATION / MONTEE DE VERSION D'OS

En cas de migration physique supposant notamment un changement de serveur ou en cas de montée de version d'OS une partie du logiciel/produit sous Licence peut être transférée sous certaines conditions.

Ce transfert est strictement encadré et suivi par la société GAIA MINI SYSTEME.

Le client devra informer au préalable la société GAIA MINI SYSTEMES du changement de serveur ou de la montée de version d'OS.

Concomitamment, le client devra apporter la preuve moyennant notamment des fiches techniques accompagnées de captures d'écran du besoin ou de la nécessité de changer de serveur ou de montée de version d'OS.

Le transfert du logiciel/produit sous Licence sur le nouveau serveur du client ou sur la nouvelle version d'OS se fait par le biais d'une nouvelle clé de Licence fournie par la société GAIA MINI SYSTEMES au client.

Dès la réception ou dès l'installation de la nouvelle clé de Licence, le client s'engage à supprimer l'ancienne et d'envoyer toutes les captures d'écran de ses démarches de suppression à la société GAIA MINI SYSTEMES.

La société GAIA MINI SYSTEMES se réserve aussi le droit de demander au client tout justificatif concernant ce changement de serveur ou de montée de version d'OS dans le cadre de l'Audit annuel qu'elle effectue directement ou par le biais d'un tiers auprès du client.

En l'absence de preuve, la société GAIA MINI SYSTEMES se réserve le droit de refacturer la nouvelle clé au client comme s'il s'agissait d'une nouvelle commande.

ARTICLE 3 – PROPRIETE

L'ensemble des logiciels/produits accordés par la société GAIA MINI SYSTEMES aux clients sont protégés par le code de la propriété intellectuelle français et par les traités internationaux relatifs aux droits des auteurs.

La société GAIA MINI SYSTEMES possède et conserve l'intégralité des droits afférents au logiciels/produits faisant l'objet de vente de Licence d'utilisation et notamment : tous les droits d'auteur ; secret commercial ; marques et brevets déposés et autres droits de la propriété intellectuelle.

Les Licences accordées par la société GAIA MINI SYSTEMES aux clients ne transmettent aucun titre inhérent ou afférent au logiciel/produit qui fait l'objet de vente de Licence d'utilisation.

Le client acquiert un droit d'usage du logiciel/produit sous Licence conformément aux conditions énoncées aux présentes conditions générales de vente de Licence d'utilisation à l'exclusion de toutes autres.

Par conséquent toute copie, imitation, reproduction ou utilisation par le client d'un logiciel/produit sous Licence d'utilisation et qui n'est pas prévue par les présentes conditions générales de vente de Licence d'utilisation ni expressément autorisée par la société GAIA MINI SYSTEMES peut faire l'objet de poursuites. L'ensemble des frais engagés seront à la charge exclusive du client.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'UTILISATION

Le client s'engage à utiliser le Logiciel/produit qui fait l'objet de vente de Licence d'utilisation uniquement pour ses propres besoins professionnels.

Le client s'interdit de fournir le Logiciel/produit sous Licence sous quelque forme que ce soit ou de le mettre à disposition de quiconque à l'exception de ses employés.

Le client s'interdit de désassembler ou décompiler le Logiciel/produit sous Licence ou d'en effectuer l'ingénierie inverse, traduire, adapter, modifier, prendre en location, donner en location, prêter, redistribuer, sous-louer le Logiciel/produit sous Licence, en concéder des sous-Licences ou en créer des œuvres dérivées.

Le client s'interdit d'afficher le Logiciel/produit qui fait l'objet de vente de Licence d'utilisation sur tout babillard public, site ftp, site web, groupe de conversation, ou n'importe quel autre support accessible au public.

La société GAIA MINI SYSTEMES se réserve le droit d'agir en vue d'interdire ou de faire cesser toute utilisation non autorisée, illicite ou illégale du Logiciel ou du Produit sous Licence d'utilisation.

Pour rappel, toute utilisation non autorisée, illicite ou illégale du Logiciel/produit sous Licence peut entraîner des poursuites pénales conformément aux lois applicables.

Ces dispositions sont applicables de la même manière à la documentation.

Article 4.1 – MISE A JOUR ET APPLICATION DES CONDITIONS D'UTILISATION

La société GAIA MINI SYSTEMES se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente de Licence d'utilisation.

Concomitamment à sa commande le client déclare avoir pris connaissance et accepter l'intégralité des présentes conditions générales de vente de Licence d'utilisation en vigueur accessibles sur le lien suivant : <https://www.gaia.fr/produits/#cgv>

En parallèle, le client renonce à se prévaloir de tout autre document éventuel comme ses propres conditions générales d'achat.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS ET MISE EN GARDE

Avant toute commande de Licence d'utilisation le client s'assure que celle-ci correspond à ses besoins et qu'il dispose des moyens et des compétences nécessaires et suffisants pour l'installation et l'utilisation dudit logiciel/produit.

La mise en place d'appareils fonctionnels et d'un environnement logiciel adéquat pour utiliser le Logiciel/produit sous Licence relève exclusivement de la responsabilité du client.

La même obligation s'applique à la sauvegarde régulière des données du client au sein du système de traitement informatique des données par le client.

Le client s'engage à mettre en place l'ensemble des prérequis qui pourraient lui être imposés par la société GAIA MINI SYSTEMES en vue de la mise en place de du logiciel/produit qui fait l'objet de vente de Licence d'utilisation.

Le client s'engage aussi à maintenir à jour son environnement et son système d'exploitation afin d'éviter l'altération du bon fonctionnement dudit logiciel/produit sous Licence de quelque manière que ce soit.

Article 6 – FORMATION

Soucieuse d'offrir toujours le meilleur service, la société GAIA MINI SYSTEMES peut donc proposer au client une formation de ses salariés aux fonctionnalités et à l'utilisation du logiciel/produit qui fait l'objet de vente de Licence d'utilisation mais également sur tout autre aspect technique dont le client pourra en avoir besoin.

La formation se fera en présentiel dans les locaux du client ou à distance par le biais de visioconférence ou de démonstration en ligne.

Cette formation effectuée par la société GAIA ou par sa société partenaire VOLUBIS fera l'objet d'une facturation supplémentaire séparée de la vente du logiciel/produit sous Licence d'utilisation.

ARTICLE 7 – DUREE

La Licence de la version complète du Logiciel/produit est accordée par la société GAIA MINI SYSTEMES au client pour la durée d'un an.

Cette durée est indiquée sur la facture associée à la commande du client.

L'accès à cette version complète du Logiciel/produit est conditionné au paiement de la Redevance associée.

ARTICLE 8 – RENOUELEMENT

La Licence pourra être prolongée pour une nouvelle durée d'un an qui sera alors mentionnée sur une nouvelle facture et associée à la commande de Licence d'utilisation du client.

ARTICLE 9 – LE PRIX

La société GAIA MINI SYSTEMES accorde au client pour la durée d'un an susmentionnée un numéro de Licence ou une clé de Licence par machine/partition.

La Redevance de Licence ou autrement dit le prix de la Licence d'utilisation est libellé en euros, s'entend Hors Taxe (HT) et se cantonne au numéro de série de la machine/partition du client.

En cas de pluralité de machines/partitions pour lesquelles le client souhaite obtenir une Licence d'utilisation le prix de la Licence d'utilisation est alors multiplié par le nombre de machines/partitions et ce nonobstant le nombre de salariés qui l'utilisent.

Le prix de la Licence d'utilisation est indiqué sur la facture.

ARTICLE 10 – SUPPORT TECHNIQUE

La Licence permet au client d'accéder à une Assistance Technique et à la Maintenance du Logiciel ou du produit assurés par le service support de la société GAIA MINI SYSTEMES ouvert du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 09h00 à 17h00.

Les appels et les mails reçus en dehors des heures d'ouverture du service support susmentionnés seront collectés mais aucune action ne peut être garantie jusqu'au jour ouvrable suivant.

Un technicien de la société GAIA MINI SYSTEMES prendra en charge la demande d'assistance du client dans un délai de 2H si la situation décrite par le client nécessite une intervention rapide en raison d'un blocage.

Dans tous les cas la demande d'assistance du client sera prise en charge par le service support de la société GAIA MINI SYSTEMES le jour ouvré suivant la réception.

En prenant en charge la demande d'assistance, le technicien informera le client des progrès et des mesures prises pour résoudre le problème jusqu'à sa résolution définitive ou à défaut jusqu'à la mise en place d'une solution de contournement.

Le service support de la société GAIA MINI SYSTEMES est accessible :

Par téléphone : 04 72 53 00 12

Par mail : produits@gaia.fr

ARTICLE 11 – GARANTIE

La société GAIA MINI SYSTEMES est soumise à une obligation de moyens à l'exclusion de toute autre.

Le logiciel/produit qui fait l'objet de vente de Licence d'utilisation est fourni « en l'état ». La société GAIA MINI SYSTEMES garantit uniquement la conformité dudit Logiciel/produit aux spécifications décrites dans sa documentation associée.

En revanche la société GAIA MINI SYSTEMES n'accorde aucune garantie liée à un usage particulier du Logiciel/produit sous Licence par le client en termes d'utilisation, de performance ou d'adéquation.

De même, la société GAIA MINI SYSTEMES exclut expressément toutes garanties relatives au respect des droits détenus par des tiers.

Le client prend en charge la responsabilité de choisir le logiciel/produit pour parvenir aux résultats qu'il souhaite de même que pour l'installation, l'utilisation et les résultats obtenus avec ledit logiciel/produit.

La société GAIA MINI SYSTEMES ne garantit aucunement que le logiciel/produit est exempt d'erreurs ou de défaillances.

ARTICLE 12 – RESPONSABILITE

La société GAIA MINI SYSTEMES propose et apporte à ses clients ses meilleurs logiciels/produits et services.

Toutefois, la société GAIA MINI SYSTEMES ne saurait être tenue responsable vis-à-vis du client ou de toute autre personne pour tous dommages tels que : manque à gagner ; atteinte à la réputation ou tout dommage indirect particulier, secondaire ou consécutif ; ou en cas de dommages dus à une négligence de quelque nature ; des dommages dus à des pertes de données ; une défaillance ou un dysfonctionnement d'ordinateurs ou tout autre dommage ou perte.

La société GAIA MINI SYSTEMES n'est responsable de quelconques dommages dépassant le montant de la redevance payée pour la période en cours d'utilisation.

ARTICLE 13 – AUDIT

Une fois par an la société GAIA MINI SYSTEMES pourra procéder ou faire procéder par un tiers à un contrôle de l'utilisation des Logiciels/Produits sous Licence faite par le Client et notamment pour vérifier que ce dernier respecte les présentes conditions générales des ventes de Licence d'utilisation.

Le Client accepte expressément cet Audit et s'engage à mettre en œuvre toute action facilitant l'accès de la société GAIA MINI SYSTEMES ou du tiers mandaté par la société GAIA MINI SYSTEMES pour sa réalisation.

Toute infraction de la part du client constatée dans le cadre de cet Audit fera l'objet de poursuites et l'ensemble des frais engagés seront à la charge exclusive du client.

ARTICLE 14 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les deux parties, à savoir le client et la société GAIA MINI SYSTEMES, s'engagent à agir dans le strict respect du Règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, dénommé RGPD.

ARTICLE 15 – FORCE MAJEURE

Seul le cas de force majeure prouvé empêchant le respect momentané ou le retard dans l'exécution de l'une des obligations découlant des présentes conditions générales pourra exonérer le client ou la société GAIA MINI SYSTEME de ses engagements et de ses responsabilités.

Si cet empêchement devient régulier ou définitif la vente peut être résolue de plein droit sur l'initiative de l'une ou l'autre partie et sans droit à indemnité de part et d'autre.

ARTICLE 16 – REFERENCE COMMERCIALE

Le Client autorise la société GAIA MINI SYSTEME à mentionner son nom et utiliser son logo à titre de référence commerciale en conformité des usages commerciaux.

Le client pourra s'y opposer mais devra le faire par écrit et avant toute commande, téléchargement, installation ou utilisation du logiciel/produit objet de la vente de Licence d'utilisation.

ARTICLE 17 – INDEPENDANCE DES CLAUSES

L'annulation d'une ou plusieurs clauses/articles des présentes conditions générales de vente de Licence d'utilisation pour quelque raison que ce soit ne saurait porter atteinte aux autres clauses/articles qui continueront de produire leurs pleins et entiers effets.

ARTICLE 18 – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes conditions générales de vente de licence d'utilisation sont rédigées exclusivement en langue française.

La vente de Licence d'utilisation est régie par le droit français.

Pour tout litige et en l'absence d'accord amiable entre le client et la société GAIA MINI SYSTEMES, seul le Tribunal de commerce de Lyon demeure compétent et ce même en cas de : pluralité des défendeurs ; d'appel en garantie et pour toute procédure conservatoire, par requête ou en référé.